

Paroisse de Noville

Liber Memorialis.

Un mot d'histoire.

L'Ardenne.

En remontant aux temps historiques, le plus haut qu'il est possible, nous trouvons l'Ardenne peuplée par les Segni (clients autonomes des Trévires), tribu d'une confédération celtique, appelé Belge, qui a envahi le pays limité par le Rhin, le Wahal, l'océan et la Seine, pays qui dès lors s'appelle Belgique, environ 3 siècles avant J.C.

L'invasion romaine. Conquête de la Gaule-Belgique par César.

Les armées romaines ont envahi la Gaule, en l'an 59 avant J.C. En 51, la conquête de la Belgique était achevée. « Omnium Gallorum fortissimi sunt Belgae » écrit le célèbre général romain, Jules César (De bello gallico, 1.III ch.28;29.) "Belgae, Gallorum robur", écrit l'historien Tacite (Historiarum lib.IV ch.76.)

Les Romains, qui ont parcouru l'Ardenne à la poursuite du roi des Trévires, Indutiomare, signalent leur présence par un bienfait digne d'un peuple colonisateur : de grandes voies impériales sont construites qui font l'admiration des siècles (Reims-Cologne : chaussée romaine, et Arlon-Tongres, diverticulum : route de 2^{ème} classe). Les Missionnaires ne les dédaigneront pas. La civilisation et l'influence méridionale vont se faire jour dans la région ardennaise. Le paganisme romain influera nécessairement sur le culte des divinités locales; mais de leur côté, les soldats chrétiens, à défaut d'autres missionnaires, ne manqueront pas d'être des prosélytes. Lors de la conquête romaine, nos provinces étaient donc exclusivement de race celtique. Les Belges d'alors étaient des Gaulois. Les territoires occupés par eux faisaient partie de la Gaule transalpine, allant des Alpes au Rhin, vastes régions séparant la Germanie de l'empire romain. La Gaule était occupée par un grand nombre de tribus dont la civilisation était encore tout à fait primitive, dont les religions pratiquaient encore les sacrifices humains, qui n'avaient entre elles que des rapports de rivalités et où, chez beaucoup d'entre elles, régnait l'anarchie. Constamment en butte aux invasions barbares, elles constituaient pour l'Empire romain un danger permanent. Pour se préserver de ce danger, Rome décida l'occupation militaire de toute la Gaule. Cette conquête fut relativement facile. Seuls les Belges opposèrent une défense acharnée qui fit dire à César: les Belges sont les plus courageux des Gaulois et par Tacite: les Belges sont la force des Gaulois. (L'Unité Nationale et la question linguistique dans l'histoire de la Belgique par Ch. de Burlet pp.14 et 15)

Les invasions franques en Gaule-Belgique

La première invasion des Francs remonte à l'année 253 de l'ère chrétienne. Elle se renouvela en 276 "La paix romaine en fut irrémédiablement ébranlée" (Franz Nève, Deux mille ans de l'histoire des Belges T.I.pp 13-14).

Alors commença "la grande curée de la Gaule romaine" (Cumont: Comment la Belgique fut romanisée p.24) avec l'incendie et le pillage de demeures opulentes, le massacre ou l'esclavage des habitants, les otages et les contributions formidables, l'anéantissement de villes entières comme Bavay et Cassel. Les envahisseurs ne se lassent pas de donner l'assaut (Pirenne: Histoire de Belgique).

”Au milieu du 14^{ème} siècle, la situation se modifie. A l’invasion violente succède l’invasion pacifique. Les Romains abandonnent insensiblement un pays qui leur coûte tant de sang” (Nève, op.cit.24)

Le chef d’une tribu franque, Clodion, s’établit en 431 à Tournai, chef-lieu des Ménapiens depuis la destruction de Cassel ; il ira jusqu’aux rives de L’Océan et avec lui se termineront les migrations des Francs. Son fils ou neveu, Mérovée, le vainqueur d’Attila à la bataille des Champs Castalauniques, en 451, y bat monnaie ; c’est de lui que prendra son nom la première dynastie régnant sur la Gaule-Belgique.

Clovis, né vers 466 (à Tournai?) devient le fondateur de la monarchie franque et seul roi de toute la Gaule après l’assassinat des chefs francs de Cologne, de Cambrai, de Théroouanne. ”Désormais sédentaires les Francs s’attacheront à leur nouvelle patrie et l’on pourra dire que le berceau de la monarchie française est dans les plaines des Pays-Bas”(Kurth, Clovis T.I. p88 Nève, op.cit.15,16.)

A l’harmonieux parler belgo-romain, les nouveaux colons substituent le mâle francique, d’où dérive le flamand moderne qui n’est qu’une forme du niederfrankisch.

La race des Francs.

“Nation de race et de langue germanique, les Francs s’étaient installés dans un pays où Rome qui l’avait longtemps possédé, avait laissé des marques ineffaçables de sa domination. Le contact des Francs avec les vestiges subsistants de la civilisation romaine, leur fusion partielle avec la population gauloise, le christianisme enfin avaient exercé sur eux une profonde influence. Ils se distinguaient à la fois des Gallo-Romains et des Germains.”(Parisot, Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens p.4-5.)

“L’histoire de la société moderne a gravité pendant plusieurs siècles autour d’un peuple prédestiné, qui en a écrit les pages les plus mémorables: je veux parler du peuple franc. Le premier; après la chute du monde antique, il a été un germe de vie dans la poussière de mort où gisait l’humanité et il a tiré une civilisation opulente de la pourriture de l’Empire... Dès le VIème siècle, il a été à la tête du monde civilisé. Il a donné au monde une dynastie qui n’a pas sa pareille dans les fastes de l’humanité et dont toutes les gloires viennent se réunir dans la personne du plus grand homme d’Etat que le monde ait connu: Charlemagne. La haute conception d’une société universelle gouvernée tout entière par deux autorités fraternellement unies est une idée franque sous le charme de laquelle l’Europe a vécu pendant des siècles... Nulle autre race n’a servi l’idéal avec la même passion et le même désintéressement... La croisade fut par excellence l’œuvre des Francs, et l’histoire leur a rendu justice en plaçant deux de leurs princes sur les trônes de l’Orient:(le Brabançon) Godefroid de Bouillon à Jérusalem et Beudoïn de Flandre à Constantinople”.

La nation Belge.

Des mariages entre Belgo-Romains et Francs, de l’intimité que créaient, entre ces peuples, des gloires, des joies et des malheurs communs intimité où le Belgo-Romain humanisa le Franc, où le Franc virilisa le Belge latinisé, naquit, non pas une race, mais une nation nouvelle. Nation unie comme peu d’autres, nation dont les éléments jouirent du privilège de s’élever sur un même fonds ethnique” fier et rugueux comme un sarment”. Le Franc cessa d’être exclusivement un Franc, l’âme du Belgo-Romain prit, grâce aux Francs, un aspect plus grave que celle de ses frères, les Gallo-Romains. Telle est l’origine de la nation belge moderne.

Religion

La religion que les druides belges enseignaient à leurs compatriotes, ainsi que le paganisme des Romains furent combattus par de zélés propagateurs de la loi du Christ en notre pays. Saint Servais, qui a gardé chez nous un culte populaire, était évêque de Tongres dès 345 ; son diocèse

s'étendait sur la seconde Germanie, englobait le Limbourg, le pays de Liège, une partie du Brabant, le Duché de Luxembourg et une partie considérable de la Prusse rhénane.

Saint Viatrice, un Belge évangélista la Morinie, son pays natal et y mourut martyr.

A Tournai, l'établissement de l'Eglise est l'œuvre des Saints: Piat, Chryseul et Eléuthère(÷531). Thuin et Namur furent amenés au Christ par St Ghislain. Les diocèses que ces apôtres érigèrent en Belgique, par l'usage de la langue latine, par leurs limites, établies sur celles des civitates romaines, contribuèrent puissamment à la romanisation de nos contrées. "Les Belges, d'ailleurs, furent les plus actifs instruments de leur propre romanisation : répudiant bientôt la haine pour l'étranger que Boduognat, Ambiorix et autres adversaires de César leur avaient inculquée, ils avaient contracté des alliances avec les conquérants et formaient le peuple des Belgo-Romains. Ils s'associaient avec les Romains dans l'industrie et le commerce; ils s'enrôlaient en grand nombre dans les armées de Rome. Les contrées belges étaient opulentes; il n'est pas étonnant qu'elles aient tenté les Francs sur leurs pauvres terres de Germanie.

"Les invasions des Francs ruinèrent l'œuvre de l'évangélisation en Belgique. Eglises incendiées, monastères pillés, prêtres et moines martyrisés, les dieux francs installés dans les temples, toutes ces circonstances firent disparaître jusqu'au nom du Christ. Le baptême de Clovis en 496 et celui des guerriers de sa suite ne profitèrent pas à la restauration du christianisme parmi les Belges. Le peuple campagnard, demeurant fidèle à ses faux dieux, s'entêtait dans ses superstitions".

Etablissement définitif du Christianisme.

Les premiers siècles de notre ère n'ont donc guère réussi dans l'œuvre d'évangélisation de la contrée. Ce n'est qu'au siècle de St Remacle (vers +675) et de St Hubert(÷727) qu'on verra l'Ardenne évangélisée dans toute son étendue. Dès l'aurore du VII^{me} siècle, d'infatigables missionnaires y travaillent de toutes leurs forces. Tels furent le Tournaisien Eleuthère, apôtre et évêque du Tournais; le moine aquitain Amand, fondateur de deux abbayes à Gand, et évêque de Tongres où il eut pour successeur, de 640 à 650, son compatriote St Remacle; l'évêque orfèvre St Eloi; leur œuvre fut achevée par deux Belges, St Lambert et St Hubert.

Remacle fut disciple de St Sulpice, évêque de Bourges et puis de St Eloi qui l'établit en 632, premier abbé de Solignac, abbaye qu'Eloi, encore laïc venait de fonder. Consacré évêque régional vers 648, Remacle occupa le siège épiscopal de Tongres-Maestricht de 650 à 660 environ, entre St Amand et St Théodard, puis il se retire à Stavelot où il a eu son premier tombeau dans l'oratoire de St Martin qu'il avait fait construire vers 648.

Noville et Boeur.

La Paroisse de Noville et celle de Boeur furent érigées à l'époque de l'évangélisation de la contrée par St Remacle, le grand apôtre de l'Ardenne, évêque de Maestricht-Tongres, fondateur des célèbres abbayes de Stavelot et de Malmédy vers 648(entre +671 et 675).

Remacle était originaire de l'Aquitaine (contrée correspondant au bassin de la Garonne). Il avait été disciple de St Sulpice le Pieux, évêque de Bourges(+624 a +644). Plein de vénération pour la mémoire de son saint maître, Remacle consacra dans le diocèse de Maestricht -Tongres plusieurs églises en son honneur. Ainsi, l'église de Boeur, dont St. Sulpice fut le titulaire jusqu'au XVIII^{me} siècle.

Ces deux paroisses eurent vraisemblablement comme limites celle de la villa commune primitive de Burcidos ac Barris (Bourcy et Boeur). En 1469, la mairie de Bourcy comprenait Noville, Bourcy, Foy, Michamps, Mageret, Benonchamps, Arloncourt, Longwilly, Oubourcy, Cobru, Recogne, Vaux, Grande-Rachamps et petite-Rachamps, Wicourt et Wandebourcy. En ajoutant à ces localités celles de Boeur, Buret Hardigny et Vissoule, nous obtenons vraisemblablement les limites de la villa Burcido ac Barris qui ne formait qu'un seul domaine au IX^{me} siècle. Le 30 octobre 891, un nommé Richard fait un échange avec l'Abbaye de Stavelot: celle-ci acquiert

douze manses de villa Burcido ac Barris, contre divers biens situés en Condroz, à Harzé et en pays de Lomme. Le roi Arnoul approuve l' échange.

Voici copie de cet acte.

“In nomine sancte et individue Trinitatis, Arnulfus divina favente gratia rex, Noverit omnium fidelium nostrorum presentium scilicet et futurorum industria, qualiter Liutfridus comes et sui monachi ex monasterio Stabulcrus nostram adierunt modestiam cum quodam viro cognomento Ricario petentes quatenus ei quasdam rerum commutationes ex nostra abbazia suaque proprietate pro oportunitate utriusque partis agere consideremus. Cujus petitionem justam nostreque part omnimodis congruentem cognoscentes, libentissime postulata annuimus. Dedit itaque jam dictus Ricarius more legis salice per manus fidejussorum Ecberti atque Goderanni ad partem ecclesiae sanctorum Petri et Remacli in monasterio Stabulaus fundate, in pago Arduennense villa Burcido ac Barris mansos fiscales XII cum appenditiis et mancipia ibi residentia vel aspitentia sive ex comitatu sive ex fisco vel quicquid ibi pertinet, agris, pratis, silvis, aquis ac universis quae ad eum pertinere videbantur ; item in eodem pago loco qui sigudis dicitur mansos VII cum terris, pratis pariter ac silvis optimis ad porcos mille suginandos. Et in recompensatione hujus beneficii tradimus jam fatis fidejussoribus ejus Goderanno et Ecberto secundum legem salicam in pago Condrustrio in villula inter sedilia ac prata terraque arabili ac silvam bonuaria LX ; item in alio boco Harz vocabulo inter sedilia campos pratorum bonuaria CXXX ac siva; simul etiam in Lomacensi campo in villa Sollanna de terra bonuaria XXX, siva communi. Praesenti scripti auctoritate statuentes, quatinus tam ipse quam ejus posteritas absque aliqua contradictione possideat. Et ut auctoritas nostra firmior habeatur et per futura tempora fidelibus nostris credatur ac diligentius observetur, manu nostra propria firmavimus et anuli nostri subtus eam sigillavi jussimus Signum domni Arnulfi gloriosi regis(L.A.) Elgipero notarius ad vicem Theotmarii recognovi.

Data III Kal. Novemb. anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi D.CCCXC indictione VIII, anno IIII domini Arnulfi serenissimi regis.

Le 6 avril 907, Harduin, le comte Otbert et son épouse Héiltrude cèdent au monastère de Stavelot un manse seigneurial à “ambaise dans le comté de Bastogne, en échange de douze manses de la villa de Burcit, à la condition qu’après leur mort ces biens feront retour au susdit monastère.(Tandel: Les Communes Luxem.T.IIV p 623.). En 1130-1131, la forêt d’Hardigny figure parmi les biens de l’avouerie de Stavelot-Malmédy.

Séparation de Boeur et Noville vers le milieu du IXme siècle.

Boeur et Noville auraient été donc d’abord deux églises sœurs, qui furent démembrées vers l’époque carolingienne. Ce démembrement donna alors aussi naissance à la paroisse de Rachamps, à celle de Tavigny-Mabompré et peut-être aussi à celle de Cowan, sur lesquelles Boeur et Noville n’eurent plus désormais juridiction.

“Boeur, écrivait Mr l’Abbé Guillaume, vicaire de Ste-Foy à Liège, le 1^{er} avril 1911, me semble être la plus ancienne paroisse de la région sur la rive gauche de l’ Ourthe (orientale), comme Cherain l’est sur la rive droite(Cherain était déjà paroisse en 814(Ch. de Stavelot).

“Ce qui démontre aussi l’antiquité de la paroisse de Boeur, c’est la division de la dîme par tiers et non par quart. En effet, la répartition primitive de la dîme par tiers a été adoptée la première dans l’ancien diocèse de Tongres ; tandis que la division par quart n’y a été appliquée qu’après le concile de Tribur tenu en 895. Il est à noter que l’ancienne division par tiers a été maintenue dans les paroisses où elle était en vigueur avant cette date.

“Or, les petites dîmes de Boeur allaient pour un tiers au curé, et il est probable qu’il en était de même de la grosse dîme avant l’incorporation de Boeur au monastère d’Houffalize (1462). En 1255, la dîme de Cowan était divisée aussi par tiers; mais en 1707, le curé ne recevait plus

qu'une portion congrue, fixée par le monastère. A cette dernière date, d'autres paroisses voisines avaient encore conservé la division par tiers, Noville par exemple, et Rachamps et Tavigny."

La Cure de Noville.

Le cartulaire de l'Abbaye N.D. de Prüm; écrit en 893 (recopié en 1222) porte la note suivante : In Noville est capella una. Decimam ibi accipit Abbas de foeno, annona, censu regali; et de sepulchris accipit presbyter tertiam partem. D'après ce texte il est clair que Noville formait paroisse dès le IX^{me} siècle. L'Abbé du monastère de Prüm avait à cette époque des droits sur la cure. Nous lisons dans Beyer(Urkundenbuch T.I.p.24) que le 14 janvier 765, Gilles, moine de Prüm, fit don à l'Abbaye des propriétés qu'il possédait à Caweniaco et à Nova villa in pago Celmanico. (Le Cartulaire de Prüm porte qu'en 893 Tavigny avait une église et Mabompré une chapelle).

Au XV^{me} siècle, les sections de Noville, Foy, Recogne, Cobru, Vaux-lez-Noville, Bourcy, Wandebourcy (jusqu'au XVI^{me} siècle), Oubourcy, Mageret, Michamps, Arloncourt font encore partie de la paroisse de Noville, ayant pour patron St Etienne, le premier martyr.

Les revenus de la cure de Noville.

La paroisse de Noville possédait un bénéfice simple en l'honneur de Ste Catherine(dont les revenus étaient perdus en 1589 et un autel dédié à St Antoine et à St Sébastien, dont mention est faite en 1589 et dans le pouillé du XVIII^{me} siècle. L'église a été pillée par les Hollandais en 1603.

Au XVII^{me} siècle la paroisse possédait six autels sans revenus : St Antoine et St Sébastien, St Hubert, St Lambert, St Pierre, St Nicolas et Ste Barbe.

L'Archidiacre d'Ardenne fit la visite de l'église en 1602 et le 14 juin 1719. En 1602, le curé possédait un douaire de 8 arpents et quelques rentes en nature et 60 à 80 muids sur la dîme de la paroisse. En 1719, il y avait 3 autels consacrés; la paroisse comptait environ 500 communicants.

Les Sections dotées d'une chapelle.

Bourcy

La Chapelle de Bourcy, dédiée à St Jean l'Evangeliste, fut construite(ou réédifiée) en style ogival tertiaire au XV^{me} siècle, comme on peut encore le voir par le chœur de l'ancien édifice qui a été conservé lors de la reconstruction de l'église en 1908.-

En suite de l'ordonnance du 15 octobre 1808 de Mgr Jauffret, évêque de Metz, en exécution du décret impérial du 30 septembre 1807 sur la réorganisation des paroisses, Bourcy fut rattachée à la paroisse de Moinet (les registres de Noville montrent que Bourcy n'y est guère allé), puis a été érigée en cure en 1840. (Sa Majesté Impériale a approuvé, le 28 août 1808, l'ordonnance de Mgr Jauffret.)

Recogne.

En 1589,Recogne possédait une chapelle dédiée à St Lambert, dont nous retrouvons la mention dans les pouillés de 1602 et de 1707. Le titulaire y est actuellement St Donat. La chapelle a été reconstruite en 1892, par la famille d'Hoffschmidt et les villageois. Recogne est le siège d'un vicariat, sans prêtre résidant mais seulement avec vicaire dominical (professeur du Séminaire de Bastogne).

Michamps.

La Chapelle St Hubert est citée sous Noville en 1589 et dans les pouillés postérieurs à cette date. Elle fut probablement reconstruite en 1602. Michamps fut détaché de Noville en 1808 et attachée à Longwilly; en 1940 passa à Bourcy dont c'est actuellement le vicariat (avec vicariat dominical).

Cobru.

En 1373,Corberu; en 1409, Cobruy.

La chapelle de St Nicolas est citée à partir de 1589. On y dit messe deux fois l'an: à la St Nicolas et à la kermesse.

Foy.

En 1362, Fain delez Noville; En 1469, Faing.

De même la chapelle de Ste Barbe, à Foy, est citée en 1589. On y garde le Ste Réserve depuis que la messe y est dite chaque dimanche par un professeur du Séminaire de Bastogne.

Arloncourt.

La Chapelle St Martin, mentionnée en 1602 et 1707, relève maintenant de Longwilly (depuis 1803). Un acte du greffe de Bourcy et les Archives paroissiales de Noville nomment la chapelle Ste Lucie à Arloncourt.

Oubourcy

Ce minuscule hameau possède la Chapelle St Pierre et Paul, citée en 1589; il passa à la paroisse de Longwilly vers 1808 et à celle de Bourcy en 1907.

En 1719, il n'y avait que deux maisons.

Vaux-lez-Noville

La chapelle St Monon a été construite en 1670. On l'a démolie en 1907 et les habitants en ont élevé une nouvelle. La messe y est dite presque chaque dimanche par le curé de Noville.

Vaux est subsidié comme annexe depuis 1908 par le gouvernement.

Mageret

En 1587 la paroisse de Noville céda une partie de Mageret pour former la paroisse nouvelle de Harsy (Harsy, puis Wardin) séparée de Bastogne. La collation de cette nouvelle paroisse fut attribuée tour à tour, lors de sa vacance aux curés de Bastogne et de Noville.

Situation de la paroisse:

a)au point de vue ecclésiastique.

Depuis son origine, la paroisse de Noville fit partie du "Concil" ou "doyaulmé" de Bastogne. Ce concile ou doyenné fut créé, comme celui de Stavelot vers le IX^{me} siècle; les deux formaient l'Archidiaconé d'Ardenne, et tous deux firent partie de l'ancien diocèse de Tongres-Liège.

En suite du Concordat de St Pie VII avec l'Empereur Napoléon (15 juillet 1801), les paroisses ardennaises du département des forêts furent rattachées en 1803 au diocèse de Metz; en 1823 à celui de Namur, et une partie d'entre elles au vicariat apostolique de Luxembourg en 1840.

b)au point de vue civil

L'ancienne "villa" de Noville avait donné naissance à la seigneurie de ce nom qui releva du fief de Laroche et ressortit à la prévôté de Bastogne.

Le droit de patronat sur la cure de Noville.

La collation de la cure appartient d'abord à l'Abbé du monastère de Prüm, dont les droits sur Noville semblent perdus en 1222. Elle passa aux familles seigneuriales qui possédèrent le fief de Noville.

Nous lisons dans le cartulaire d'Houffalize, fol.XXXIV, Ve (à Arlon) que le 18 septembre 1289, dimanche après la St Lambert, Thomas de Noville et Hawis (Halwis, de Xhignesse) son épouse donnèrent au prieuré Ste Catherine d'Houffalize "la cinquième partie de la grosse dîme et la menue en un tiers de la paroisse de Buers ainsi que le droit de patronage qui appartient aux dîmes devant nommées". Loirens de Vaux, chevalier de qui Thomas tenait ces dîmes en fief, confirme la donation. Le samedi après la St Remi en 1302, Philippe d'Eschinache (de Xhignesse), chevalier, frère de Hawis, confirme aussi la donation. On lit, dans Tandel: les communes luxembourgeoises, t.IV, p.268, que le 23 septembre 1235, Thierry et son fils, seigneurs d'Houffalize ont donné l'hôpital Ste Catherine avec ses dépendances aux religieux du Val des Ecoliers de Liège, pour y fonder un couvent (chanoines réguliers de l'Ordre de St Augustin). (Sur les Seigneurs de Noville, il faut consulter Tandel, les communes

luxembourgeoises, tome IV,p.301 et alias, ainsi que ,dans les Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, tome XL VIII, les publications de J.Vannérus sur la famille de Welchenhausen et les seigneurs de Noville-lez-Bastogne. Il n'est pas possible dans la présente monographie de donner la généalogie et de montrer l'apparement des familles de Welchenhausen, d'Arumont, de Stein, d'Awan et de Celles d'Awan jusqu'à celle du baron de Montigny existant encore aujourd'hui à Noville, et celle de d'Hoffschmidt encore à Recogne.)

C'est la famille Jean de Bastogne qui est collatrice de la cure à partir de 1340, jusqu'à vers 1450. Ce droit de patronage provenait d'une dame liégeoise nommée Nisa qui épousa Jean de Bastogne. La descendance mâle de cette famille s'étant éteinte, le droit de collation passa à la famille de Stein (de Lapide, de la Pierre); Jean de Stein épouse Jeanne de Bastogne; leur héritiers seront les collateurs de la cure de Noville.

En 1715, Charlotte(ou Catherine)de Stein, dame de Recogne et de Noville, fille de Philippe de Stein, épouse Philippe-Eugène d'Hoffschmidt (né en 1695) seigneur de Resteigne etc, lui apporte donc Recogne et Noville; c'est ainsi que passa à la famille d'Hoffschmidt le droit de collation de la cure de Noville.

Les Curés de Noville.

En 1263, le jour de la mi-carême, Henrion Waflars, fils de Gérard, seigneur d'Assenois, donne au couvent de Ste Catherine à Houffalize tout ce qu'il possède à Allehumont (Alhoumont) à charge d'un anniversaire pour son père et sa mère. L'acte fait mention de Jean Waflars prêtre de Noville; Henri, le vesti de Burs(Boeur), Sire Cunob, curé de Kuan (Cowan) et Sire Jean, curé de Rachan (Rachamps) (Cartulaire d'Houffalize).

En 1318, François de la Ruelle (alias de Gestial) était recteur de Noville en Ardenne. Le 6 juin 1336, il devint chanoine de la Cathédrale de Liège (vers 1347).(Archives du Vatican: Suppliques de Clément VI,I,p.345.)

Gérard, investi de l'église de Noville en Ardenne (cart.de Houf.), ce doit être celui qui signe Gérard Amilomont, curé de Noville (Düsseldorf, Reg.III,86g,fol.I-10).Gérard de Mihomont (La Milhomont) est cité comme notaire dans un acte du prieuré Ste Catherine le 22 nov.1364, comme clerc-juré de Bastogne le 4 av.1367 (Arch.par.de Houffalize). En 1365 il est présent dans le cloître de l'église Ste Croix à Liège, au jugement rendu par Gilles de Rochefort, archidiacre d'Ardenne au sujet de la collation de la cure de Boeur à Jean Bentin (Arch.par.de Boeur).

Jean I de Bastogne et Nisa, sa dame, confèrent la cure successivement à Henri de Rettigny et à Arnoul d'Orphelt.

Elle fut ensuite présentée à Jean d'Estryller par Jeanne d'Orphelt, veuve de Jean II de Bastogne (celui-ci fils de Jean et de Nisa) et son fils Henri de Bastogne. Jean d'Estryller fut maintenue à la cure contre Pierre de Cologne qu'avaient présenté les Seigneurs d'Ouren, qui prétendaient injustement au droit de patronage et de collation de la cure de Noville (Annales de l'Institut archéo. du Lux,t.LXVIII D.86-Tandel op.cit.t.IV p.584-585.)

Jean d'Enswylre est cité comme curé de Noville le 24 mars 1443 et le 15 juillet, le 23 nov.1444 (cf. Publications de la société d'Histoire de Lux. tomes 36 et 39.).

Henri van Steinbach (de Stembaye) à qui l'on attribue 35 ans de pastorat était déjà curé de Noville en 1491, le 1er septembre. C'est Jean III et Jeanne de Bastogne, enfants d'Henri cité plus haut, qui le présentèrent à la cure (Annales de l'Institut arch, Luxembourg, t.XLVIII p.86, note; T.XLVI p.170).

Pierre Lonvillé (de Longwilly), curé de Noville, est cité comme doyen du concile de Bastogne le 6 octobre 1520(cart.de Rachamps fol.4) et comme curé de Noville (Pierre de Lowilier) le 14 juillet 1537(cart.de Rachamps fol.142). Il paraît encore le 30 décembre 1540 lors d'une donation faite par Catherine de Sorvel, veuve de Louis d'Arumont, à damoiseau Georges de Waha, dit Fronville (cart. Nothomb aux arch.de l'Institut arch.d'Arlon; le 25 avril 1564 il atteste avoir été présent à cette donation. Lui succède à la cure de Noville, un de ses cognati (écrit Jean de la Tour en 1679 dans les arch. paroissiales de Noville page 1,) du même nom, Pierre de Longwilly qui était vice-doyen (16 octobre 1565) au concile du doyenné de Bastogne: agissant en lieu du doyen Pierre Boels, chanoine de Liège, il préside au concile où les curés de la chrétienté de Bastogne recevaient solennellement le décret du Concile de Trente. En 1569, il était doyen du Concile. Il mourut au commencement de 1579 (Leodium, chronique mensuelle de la Société d'Art et d'histoire, 1909, p 141.) Em.Tandel lui attribue 27 années de pastorat à Noville (Les communes Lux.t.IV p.584)

Richard du Pont, de Wicourt, nommé curé de Noville le 21 mars 1579 (Arch.de l'anc.év.de Liège, Institutiones 2IIbis, fol.19 Vo).fut élu doyen vers 1588, gouverna la paroisse jusqu'en 1602 et mourut en 1603.

Jean de Recoigne, dit Grandjean, admis en 1602,fut nommé vice-archidiacre d'Ardenne en remplacement du curé de Harzy le 18 mai 1603 et mourut en 1637.

L'église et le village furent brûlés après pillage par les Hollandais en 1603(par les Gueldrois sous Martin de Rossum) (Arch par.de Noville, Registre pour le curé de Nov.p.1: il ne reste rien des archives et le curé Jean de la Tour travaille à en constituer de nouvelles).

Pierre-Ernest d'Ouren fut présenté par les collateurs de Stai? à la cure de Noville, le 18 mai 1638; la collatrice "domicella Dalscheit" présenta Michel Grandhan(le 30 juin suivant) d'où procès à Liège: d'Ouren est déclaré curé comme étant supérieur à l'autre, P.E. d'Ouren résigna la cure en 1639 et Jean de la Tour fut agréé par les deux parties (arch.par.de Noville Reg.pour le curé de Nov.p2.) Il prit possession de la cure le 24 juin 164? et mourut le 11 avril 1679 (Arch.par.de Nov.Reg.pour le curé de Nov.p.2) (Par erreur on y avait écrit le 17 mars 1679).

L'Archidiacre donne alors l'investiture à Georges Martin Smeck de Laroche, bachelier en théologie de Louvain, mort le 5 septembre 1715(Tandel dit par erreur 1714)Cf; arch.par.de Noville). Vers la fin du XVII^{me} siècle, François Mathelin lui avait disputé la Cure (Tandel T.IV p.584.)

Benoit Ambrosy, natif de St Hubert, lui succède en 1715.Puis on trouve dans les registres: des baptêmes de la paroisse: le 10 février et le 9 mars 1716, un Père Récollet de Bastogne, du couvent des Récollets, Antoine Flamans, qui administre les baptêmes. Voici de 1716 au 15 octobre 1735 (date de sa mort) Jacques Colla (arch.de l'anc.év.de Liège, Institutiones 212 fol.55; visites 51bis fol.56). Il fit beaucoup pour la décoration de son église. l'église actuelle a conservé l'ostensoir en argent qui a coûté 180 écus à Liège, la chaire et les deux confessionnaux qui furent faits de son temps par Jean Georges de Bastogne. (Arch.par. de Noville).

La paroisse fut confiée ensuite au curé de Bure, Jean le Clerc le 21 octobre 1735, puis à Ignace Thiry, le 29 oct. suivant, puis à Henri Guillaume, cure de Hompré et official à Bastogne, le 14 novembre 1735.(Institut 212,fol.55—56). Guillaume fut élevé à la dignité de notaire apostolique; il occupa la cure jusqu'en 1754. Le 14 juin 1736, le vicaire Jean Houlart fut chargé de desservir la paroisse pendant un an (arch.par.de Noville.).

Après un procès soutenu devant le grand Conseil de l'Impératrice Reine à Malines (voir la conclusion dans les arch.par.de Nov. par le Curé de nov.p.173-183. Jean le Clerc fut admis définitivement à la cure de Noville en 1754; il y mourut le 16 nov.1760. Le vicaire Ferdiand Closset administra la paroisse à partir du 20 novembre et le 7 janvier 1761, Jean-François Martougin de Tellin, fut nommé curé de Noville (Inst.212; il entra le 23 juin suivant et mourut le 5 avril 1773.

Henri-Jh Lambot, de Paliseul, lui succédait le 30 avril 1773. Hugues-Jh Martougin reçut la mission de desservir la paroisse jusqu'au 24 juin suivant (Inst.213 fol.13 Vo), Henri-Jh Lambot mourut en 1797.

La paroisse fut administrée en 1798-1802 par J.D.D.Blockhauser ('qu'on trouve vicaire à Rachamps en 1794). La "Terreur" règne à cette époque, avec les persécutions contre les prêtres. Dans les actes qui demeurent aux archives, on lit que des baptêmes sont administrés dans les maisons, les mariages aussi, la nuit, sans publication préalable ; ce sont les vicaires de la paroisse qui y procèdent ou des prêtres simplement résidant à Foy, à Michamps ou à Noville ou parfois hors de la paroisse comme le curé de Longchamps, J.N.Lefèvre, qui baptise à Recogne, à Foy, à Cobru en 1797, 1798, 1799, 1803) M.Blockhkhhausen administre les sacrements dans la paroisse de 1798 à 1802, signant parfois "sacerdos fidelis nulloque juramento ligatus".

Jean Hubert Hennekart est curé de Noville en 1802. Il baptise le 19, le 30 et le 31 mars (a-t-il été nommé le 16 décembre 1800?) Le 28 avril 1801 sur présentation d'Er. et de Philippe d'Hoffschmidt est nommé Pierre François Emmanuel Dewez, anciennement vicaire à Cowan. IL assiste à un mariage daté de l'an premier du règne de Napoléon, Empereur des Français et Roi d'Italie (21 oct. 1805) Le 7 novembre 1805, il signe un acte comme desservant de Tavigny.

J.D.D.Blockhausen est alors nommé curé desservant de Noville. Nous trouvons son nom dans des actes paroissiaux du 8 nov.1805 jusqu'au 27 Juin 1809.

E.Dutroux, de Rettigny, lui succède. Il signe aux registres du 30 juin 1809 au 30 août 1829: desservant moderne.

Jean-Nicolas Blaise de Wandebourcy fut curé de Noville depuis 1829 jusqu'1846. Il alla demeurer à Lecheret y remplissant la fonction de vicaire jusqu'en 1866. Il est enterré à Boeur (10 mars 1866).

Son successeur fut J.N.Louis, de 1846 à 1855, qui passa alors à la cure de Fanzel.

E.J.Viance de Palange, le remplace. En 1857, Mr Viance entra dans la compagnie de Jésus.

Mr Mousny D., d'Izier, vicaire à Bastogne, lui succéda à Noville jusqu'en 1865. Au mois de juillet 1865, voici revenir Mr Viance qui dirige la paroisse cinq ans encore et est promu alors à la cure et au décanat de Laroche (octobre 1870).

Mr J.M.Remience, curé de Rachamps, administra la paroisse jusqu'à juin 1871.

Mr Servais Jh Faisant, de Bovigny est transféré de la cure de Steinbach pour être curé de Noville pendant 35 ans et 3 mois. C'est lui qui présida à la construction de l'église actuelle (sur un terrain légué à la fabrique par Mr le curé Jean-Nicolas Louis, de Fanzel, curé à Noville de 1846 à 1855 qui avait acheté ce terrain au baron Philippe de Montigny pour y bâtir l'église. Mr Faisant s'est beaucoup dépensé pour la bâtisse et l'ornementation de son église.

(Coût de l'église: 37500 Fr)

En octobre 1906, il se décida à prendre sa retraite; il vécut encore deux ans à Houffalize, comme aumônier de l'hospice. La paroisse eut comme administrateur Mr Henri Sibret, curé de Rachamps jusqu'à ce que le conseil communal eût voté la construction d'un nouveau presbytère, l'ancien étant devenu caduc.

Mr Xavier Colard, de Meix-devant Virton, bachelier en théologie de l'Université de Louvain, curé à Givry, fut nommé à la cure de Noville en janvier 1907. présidant à la bâtisse du presbytère actuel (20500Fr) Il a racheté l'ancien presbytère et l'a transformé en maison d'œuvres paroissiales. Avant lui, Mr Faisant alla dire la messe basse à Recogne tous les quinze jours (alternant de dimanche en dimanche avec un professeur du Séminaire de Bastogne) et chantait la messe paroissiale à Noville chaque dimanche. Cédant aux instances des gens de Vaux et de Foy (à quoi avait toujours résisté son prédécesseur) il leur laissa obtenir une messe chaque dimanche dans leur village Depuis lors, le curé de Noville va dire la messe matinale du dimanche à Vaux (sauf aux solennités, à son gré).

Au passage des troupes allemandes en août 1914, Mr Colard a été emmené pour une nuit comme otage dans le bois de Corêt ; sa cave a été pillée. Au repassage des troupes en 1918, l'église a servi d'écurie pour des chevaux et leurs cavaliers.

Le 21 juin 1919, de Goronne où il était curé, Mr Alphonse Leboutte a été nommé à Noville, Mr Colard étant promu à la cure et au décanat d'Houffalize. Il a été installé solennellement par Mr le Doyen Pétry de Bastogne en présence d'une foule nombreuse de mes paroissiens et d'une bonne douzaine de confrères. Il y avait 925 âmes à ce moment dans la paroisse, dont tout au plus une douzaine ne remplissaient pas ses devoirs religieux. L'Abbé Leboutte a racheté à son prédécesseur la maison d'œuvres et il en a fait don à l'association sans but lucratif des œuvres paroissiales du doyenné de Bastogne en 1925. Ainsi, elle reste à la disposition du curé en faveur de la paroisse. La partie de cette maison qui sert de théâtre est bâtie sur terrain de la fabrique d'église de Noville et lui appartient.

Les solennités de l'Adoration perpétuelle (triduum du 5 au 7 août) étaient très bien célébrées: le 7, il y avait plus de 620 communions.

En 1922, nous avons préparé une manifestation eucharistique pour le 25 juin. Les sections de Noville, Recogne et Foy avaient érigé chacune un grand arc de triomphe sur le parcours que devait suivre la procession du St Sacrement, Vaux avait travaillé à élever un autel monumental pour la messe qu'on devait chanter en plein air et Cobru avait été occupé à dresser trois portes avec arcs à l'intersection des routes au centre de Noville. Il y eut foule le 25 à partir de midi, mais aussi.. une pluie !. On a pu faire les offices prévus en plein air sans une goutte de pluie ! Mais avant...et après !.. Mr le Vicaire Général Cawet a chanté la messe solennelle et présidé la manifestation. Mr le Sénateur baron de Moffarts, de Botassart, a harangué la foule.

En 1923, une mission a été donnée par les PP. Rédemptoristes Champion et Van den Abeele, du 28 janvier au 7 février. Chaque soir, église comble : 29 abstentions à la communion.

Adoration de 1919, prêchée par le P.Ignace O.F.M. de Bastogne.

1920, prêchée par le P.Fernand O.F.M. de Bastogne.

1921 " P.Conter, C.St R. de Namur.

1922 " P.Manise , C.St R.de Beau plateau

1923 " P.Conter, C.St R. de Namur

1924 " P.Habran S.J.de Xhovémont

1925 " P.Auguste O.F.M. de Bastogne

1926 " Mr l'Aumonier Moqueur de Houffalize.
1927 " P.Nicks O.M.I. de Jambes

En 1925, le 3 Octobre, j'ai béni solennellement avec autorisation de Mgr l'Evêque, la statue de Ste Thérèse, dans l'église joliment ornée de milliers de roses.

En 1928, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la consécration de l'église (6 juillet 1878), j'ai recueilli 11500 Fr pour la décoration.

Il a fallu refaire le plafonnage (236 Fr d'ouvrage et 1077 de sable d'Arlon et de Calcydro, réparer les fenêtres (675 Fr), installer la conduite d'éclairage électrique (2000 Fr), élever une cheminée extérieure en boisseaux(spéciaux d'Hennuyères) avec armature d'ions (1650 Fr) et payer au décorateur Mr Paul Cambron de Spa la somme prévue du devis 11300 Fr.

Adoration de 1928 prêchée par le P.Manise C.St R.de Beauplateau

1929 " Mr l'Abbé Moqueur

1930 " P.Grauwels C.St R.

1931 " Mr le Chanoine Voncken de Liège.

Triduum du 5 au 8 Décembre 1931 par P.Armel O.F.M de Bastogne

Adoration de 1932 prêchée par le P.Bruno O.F.M de Bastogne

1933 " Marie-Edouard de Marche.

Il y a une grande diminution du nombre des communions le jour de l'Adoration. Beaucoup suivent les exercices sans s'approcher des sacrements. Crise morale?

En 1934, mission du 24 mai au 3 juin par les P.Pescheur et. Brigou, O.F.M. qui vont chaque jour dans les chapelles paroissiales. Le soir affluence à l'église. Très bien suivie. Mais 35 ne sont pas approchés des sacrements (dont 22 à Cobru, 6 à Foy, 1 à Recogne et 1 à Vaux).

Adoration de 1934 prêchée par le P.Brigou O.M.I. de Jambes.

Adoration de 1935 prêchée par le P.Léonard de Bastogne.

Il n'y a un peu plus de 400 communions pour 832 paroissiens.

Le 18 août, lors de la manifestation mariale du doyenné à Longwilly (18 août 1935), le curé Leboutte a demandé à Son Ex. Mgr Caw coadjuteur de Mgr de Namur, qu'il veuille bien lui donner la petite paroisse de Boeur. Avec une grande bienveillance, Son Ex lui a assuré qu'il ne tarderait pas à être exaucé.

Le 25 septembre la poste lui apportait son changement.

L'Abbé Leboutte a eu pour successeur l'Abbé Louis Delvaux d'Houffalize, curé de Baranzy.

Les pages qui précèdent ne sont qu'une copie d'une monographie rédigée par Mr l'Abbé Leboutte, actuellement curé à Boeur.

Ces pages ont été recopiées le 28 février 1948 par Mr L'Abbé Bertin Glaude, curé à Noville depuis le 15 juin 1945

Note manuscrite (visa du doyen GAVROY)

« VIDI DIE 4-IV-49 ».

(s) Eug. Gavroy.

Reprise et mise en page par Gille Nicolas et Louis Galderoux. (février 2006).